

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 59/2021

**Objet : Approbation du  
compte de gestion de  
l'exercice 2020 de l'Office  
de Tourisme  
intercommunal**

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre Hubert*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max (*absent ayant donné à pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*)

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*)

**ABSENTS :** LANDREAU Edith

M. le Vice-Président aux finances expose que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être présenté à l'approbation du conseil communautaire.

Le compte de gestion présenté par le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal est en tous points conformes aux écritures de dépenses et recettes ordonnancés. Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver ce compte de gestion.

Après exposé du rapporteur,

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 20 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mai 2021.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**CONSIDÉRANT** que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, que tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés figurent aux comptes de gestion présentés, qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au comptable de passer dans ses écritures,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2020 présenté par le comptable public pour le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal, en parfaite similitude avec les opérations retracées dans le compte administratif.

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 20 mai 2021**

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

